

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, HITA José, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Absentes : JULIAN Vanessa, MONTOYA Cécile.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1 – DECISION 7/2025 : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE – TRANCHE 1 ET 2

A la suite de la consultation engagée le 26 novembre 2024, le marché relatif aux travaux de rénovation énergétique de la salle Marcel Malafosse (tranche 1 et tranche 2) a été attribué aux entreprises suivantes :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1	Démolition- Gros œuvre – enduits de façade	PIMENTEL BTP	70 349.20 €
2	Bardage – Serrurerie	SMAC	285 000.00 €
3	Menuiseries extérieures alu	Société Pyrénéenne de Miroiterie	53 500.00 €
4	Menuiseries intérieures bois – Aménagements intérieurs - Traitement acoustique	Menuiserie QUINTA	64 570.00 €
5	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	SAS ISOBAT	240 000.00 €
6	Chape – Revêtement de sols durs et faïence	AFONSO CARRELAGE	13 000.00 €
7	Peinture - Nettoyage	SAS ABR PEINTURE	60 972.47 €
8	Plomberie – Chauffage - Ventilation	AXAIR SAS	131 500.00 €
9	Electricité – CFO/CFA	SARL SAGUY SCEE	61 124.99 €
TOTAL			980 016.66 €

2 – DECISION 11/2025 : ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE ET TOUS RISQUES CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE MARCEL MALAFOSSE

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse, la proposition de la compagnie d'assurances SMACL a été retenue pour :

- La garantie « Dommages Ouvrage » pour un montant de 11 107.19 € H.T.
- La garantie « Tous Risques Chantier » pour un montant de 3 757.47 € H.T.

Messieurs BOUSQUET Jérôme, FERNANDEZ Pierre et GERBAUD Grégory rejoignent l'assemblée et participent au vote et aux débats suivants.

M. BOUSQUET Jérôme présente un pouvoir de M. SALVADOR Julien.

3 – DECISION 8/2025 : ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION PERPETUELLE AU CIMETIERE LES PINS

Une concession perpétuelle au cimetière « les Pins » a été attribuée à Mme Virginie LAFAGE au prix de 1 200 €.

4 – DECISION 9/2025 : ATTRIBUTION DE DEUX CONCESSIONS PERPETUELLES AU CIMETIERE LES PINS

Deux concessions perpétuelles au cimetière « les Pins » ont été attribuées à Mme Maria MASDEU au prix de 1 200 € chacune

5 – DECISION 10/2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU GROUPE SCOLAIRE

Le groupe scolaire sera mis à disposition de la Communauté de Communes des Aspres à titre gratuit le mercredi 14 mai 2025, de 13 h à 18 h 30 pour l'organisation des animations du Printemps des Familles.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-François CAZALS, Adjoint délégué aux finances pour la présentation des comptes 2024 et le projet de budget 2025.

En premier lieu, M. Jean-François CAZALS tient à remercier les élus qui ont assisté aux deux réunions de la commission des finances qui ont précédé ce conseil municipal et qui ont représenté plus de 4 heures de présentation et d'échanges.

Il invite les conseillers municipaux à suivre la présentation qui va suivre sur les dossiers mis à disposition.

Il rappelle que le Compte Administratif 2024 et le Budget 2025 ont été présentés article par article au cours des réunions de la commission des finances mais qu'en conseil municipal, la présentation sera faite par chapitre budgétaire.

1 – DELIBERATION 11/2025 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par la Comptable de la collectivité, le document étant en tout point identique au Compte Administratif 2024 et n'appelant en conséquence ni observation ni réserve.

Adopté à la majorité : 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

2 – DELIBERATION 12/2025 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-François CAZALS, Adjoint au Maire, approuve le Compte Administratif 2024, dressé par M. Rémy ATTARD, Maire, celui-ci s'étant retiré au moment du vote.

Le Compte Administratif de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 832 092.99	397 941.25	2 230 034.24
Recettes	2 079 412.39	655 352.36	2 734 764.75
Résultat de l'exercice	397 319.40	257 411.11	504 730.51
Résultats reportés	150 000.00	90 346.49	240 346.49
Résultats définitifs	397 319.40	347 757.60	745 077.00

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire précise qu'en 2024, des travaux ont été réalisés à l'église pour la restauration du retable et de la toiture de la nef. A l'intérieur, la nef n'a pas encore été repeinte et présente toujours des cloques. Une entreprise de peinture a été retenue et attend que la météo se mette au sec pour intervenir.

Adopté à la majorité : 13 voix POUR et 3 voix CONTRE

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et remercie les élus qui viennent d'approuver le Compte Administratif 2024 pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

3 – DELIBERATION 13/2025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Des simulations ont été réalisées afin d'évaluer l'incidence financière du maintien des taux actuels ou d'une augmentation des taux à hauteur de 2 %, puis de 3 % et enfin de 5 %.

M. Jean-François CAZALS rappelle que les bases ont été réévaluées de 7.1 % en 2023, de 3.9 % en 2024 et 1.7 % en 2025, soit plus de 12 % sur 3 ans.

Le maintien des taux de fiscalité actuel représente un gain de 22 739 € par rapport au produit 2024.

Il propose de ce fait de maintenir les taux actuels afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour 2025 les taux de fiscalité qui restent fixés à :

- Taxe d'habitation : 14.29 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 39.39 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 67.36 %

Voté à l'unanimité

4 – DELIBERATION 14/2025 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET PRINCIPAL

VU le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la commune approuvé par délibération en début de cette même séance,

VU le Compte de Gestion 2024 du Comptable du Budget Principal de la commune approuvé par délibération en début de cette même séance,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 247 319.40 €
Résultat antérieur reporté : 150 000.00 €
Résultat à affecter : 397 319.40 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2023 présente un excédent de financement de 347 757.60 €,

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation en réserves c/1068 : 247 319.40 €
- Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 150 000.00 €

Voté à l'unanimité

5 – DELIBERATION 15/2025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Après présentation des crédits prévus à chaque chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement en dépenses et en recettes, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	2 194 516.00 €	2 194 516.00 €
Total de la section d'investissement	2 653 001.00 €	2 653 001.00 €
TOTAL DU BUDGET	4 847 517.00 €	4 847 517.00 €

Dans le cadre de la fongibilité des crédits autorisée par la nouvelle nomenclature comptable M57, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Au cours de la présentation, quelques précisions sont apportées et notamment sur les points suivants :

- Tableau des emprunts : M. Jean-François CAZALS fait remarquer qu'un emprunt est soldé depuis le mois de mars, emprunt qui représentait une annuité de plus de 35 000 €.
- Aménagement de l'ancienne caserne des pompiers : M. Grégory GERBAUD demande sur quoi se base l'étude de faisabilité et quels en sont les objectifs.
M. Jean-François CAZALS précise que les travaux sur le bâtiment ne sont pas prévus sur cet exercice budgétaire. L'étude de faisabilité permettra de définir les aménagements à engager. A ce jour, il est envisagé de réaliser des salles associatives pour répondre à la demande des associations et de transférer la bibliothèque à l'étroit dans ses locaux actuels, ce qui permettrait par la même occasion de récupérer de nouveaux espaces pour la Mairie.
- Local boulodrome : M. Jérôme BOUSQUET demande des précisions sur la provision de 50 000 € figurant sur le projet de budget.
M. le Maire informe que ce local est associé au projet de transfert du boulodrome à l'espace sportif André Sanac.
Une réflexion est en cours, car le futur bâtiment pourrait également être mis à disposition du club de rugby.
M. Jérôme BOUSQUET demande si ce projet est inclus dans les travaux de rénovation de la salle Marcel Malafosse
M. le Maire précise que le projet est indépendant et que la construction est prévue sur l'espace sportif André Sanac.

Adopté à la majorité : 13 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.

A l'issue du vote, Mme Laure MIR remercie M le Maire et M Jean-François CAZALS pour la préparation de ce budget qui traduit une dynamique d'investissement, la volonté politique d'améliorer le cadre de vie de la commune ainsi que son engagement envers le monde associatif, et cela sans augmentation de la fiscalité.

6 – DELIBERATION 16/2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2025

Vu les propositions de la commission des finances du 1^{er} avril 2025,

Considérant que l'association intercommunale « Rugby Club de l'Aspre » qui a présenté une demande de subvention ne compte plus d'adhérents domiciliés sur la commune et qu'il n'est plus pertinent de lui verser une subvention (l'association pourra toutefois continuer à bénéficier des équipements sportifs de Trouillas un trimestre par an),

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2025	Nombre de Voix POUR
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 500 €	16
RUGBY CLUB DE L'ASPRE	0 €	17
TENNIS CLUB	1 500 €	16
FOOT CLUB DE TROUILLAS	900 €	17
RUGBY TOUCH DE TROUILLAS	500 €	17
CHATOUNES RUGBY TOUCH	500 €	17
DANSE TA VIE	400 €	17
LA BOULE TROUILLACENQUE	600 €	16
LA BOCCIA HANDISPORT	400 €	17
CR'N COACHING 66	400 €	16
DOJO DES ASPRES	700 €	17
ASSOCIATION CHASSE AGREEE	400 €	17
LA PALETTE DE TROUILLAS	500 €	17
MODEL'ART	500 €	17
CLUB DES AINES	600 €	17
FESTI LOISIRS	1 000 €	15
TRADITIONS GOURMANDES	400 €	17
SCRAP TROUILLAS	700 €	16
SOUVENIR FRANÇAIS	400 €	17
FNACA	500 €	17
AMICALE DES POMPIERS	600 €	17
FA SI LA LIRE	1 500 €	17
ASDAMA PRINTEMPS DE L'ASPRE	400 €	17
TAP I AMPOLLA	500 €	17
JEUNES AGRICULTEURS DES ASPRES	400 €	17
POUR LE BONHEUR DE TYRON	400 €	17
ADMR ASPRES RIBERAL	500 €	17
THUIR SOLIDARITE	500 €	17
LE CHAT L'ANGE	700 €	17

N'ont pas participé au vote :

- M. CAZALS Jean-François pour le vote de la subvention à l'association « Gymnastique Volontaire »,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au « Tennis Club » et à l'association « La Boule Trouillacenne »,
- Mme DUFOUR Laurence pour le vote de la subvention aux associations « CR'N COACHING 66 », « SCRAP Trouillas », « FESTI LOISIRS ».
- M CORBACHO Laurent pour le vote de la subvention à l'association « FESTI LOISIRS ».

Voté à l'unanimité

7 – DELIBERATION 17/2025 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance précédente, le conseil municipal a décidé de créer sur la commune des espaces sans tabac aux abords du groupe scolaire et des aires publiques de jeux.

Cette décision s'appuie sur le soutien de la Ligue contre le Cancer qui dans ce cadre, va fournir à la commune des panneaux de signalisation et interviendra en milieu scolaire pour des actions de prévention.

Dans ce contexte, il propose de répondre favorablement à la demande de subvention présenté par le Comité Départemental.

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer.

Voté à l'unanimité

8 – DELIBERATION 18/2025 : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis 2023, la commune subventionne les acquisitions par les particuliers de récupérateurs d'eau de pluie. La subvention est versée à hauteur de 50 % du prix d'achat, avec un plafonnement à 100 €.

La mesure a rencontré un franc succès, avec 51 foyers subventionnés en 2023 et 22 foyers en 2024.

Les mesures de restriction des usages de l'eau étant toujours en vigueur, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire cette aide financière.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et décide de poursuivre la mesure initiée en 2023 et de subventionner les acquisitions par les particuliers de récupérateurs d'eau de pluie, à hauteur de 50 % du prix d'achat, avec un plafonnement à 100 €, dans la limite d'une enveloppe annuelle de 2 000 €.

Voté à l'unanimité

9 – DELIBERATION 19/2025 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de permettre à des agents d'avancer de grade, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs et crée :

- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ière} classe à temps non complet,
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe à temps non complet,
- Un poste d'agent de maîtrise principal,
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe à temps complet.

Voté à l'unanimité

10 – DELIBERATION 20/2025 : REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DICRIM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet St-Nazaire (SMBVR) propose aux communes un groupement de commandes pour l'élaboration/révision de leurs mesures de sauvegarde (PCS multirisques ; Information préventive - DICRIM ; Exercices de simulation).

Il rappelle ensuite que la loi dite MATRAS du 25 novembre 2021 étend l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde à toutes les communes comprises dans un des Territoires à Risque d'Inondation.

La commune de Trouillas est dotée d'un PCS depuis une dizaine d'années mais il conviendrait de le réévaluer.

Monsieur le Maire propose ainsi :

- La réalisation de deux exercices de simulation : l'un en début de prestation (accompagné d'une formation) et l'autre avec la remise des documents pour tester l'opérationnalité du P.C.S. et l'organisation communale,
- La nomination de Jean-François CAZALS au poste de chef de projet, « référent » risques majeurs, chargé de mener à bien cette opération,
- L'adhésion de la commune au groupement de commandes porté par le SMBVR auquel participeront d'autres communes du bassin versant de l'étang de Canet-St Nazaire.

Le Conseil Municipal accepte la proposition et :

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation aux exercices de simulation pour le P.C.S.,
- Décide d'intégrer le groupement de commandes dont le SMBVR est coordonnateur-mandataire et en approuve la convention.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – QUESTIONS ECRITES PRESENTEES PAR M. GREGORY GERBAUD

Par mail en date du 7 avril 2025, M. Grégory GERBAUD a demandé à M. le Maire d'aborder les points suivants :

- Les modalités de sélection et les tâches envisagées pour la réserve communale de sécurité civile,
- Le fiche de poste de l'ASVP,
- Le plan de formation potentiellement envisagé pour les agents communaux pour 2025.

1) Réserve Communale de Sécurité Civile

La Réserve Communale de Sécurité Civile a été créée par délibération du conseil municipal. Un appel à candidatures a été distribué dans les boîtes aux lettres et diffusé sur les supports de communication de la commune. Cet appel à candidatures rencontre un vrai succès, de nombreuses candidatures sont déjà enregistrées.

Une réflexion est engagée sur la rédaction du règlement qui sera suivi d'un arrêté du Maire.

M. le Maire rappelle que la Réserve Communale de Sécurité Civile a pour vocation d'intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance à la population. Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence. L'objectif est d'apporter un soutien aux élus et aux services techniques.

Une réunion publique est prévue avec tous les volontaires. En fonction de leur situation et de leurs compétences, des missions pourront leur être confiées.

Par exemple, une personne âgée de 87 ans a fait acte de candidature. Elle pourrait par exemple assurer l'accueil de personnes à son domicile en cas d'événements majeurs.

M. le Maire rappelle que la commune a dû déjà faire face à des situations de crise : inondations, épisode neigeux ou incendie en centre-ville.

Les élus ont donc déjà une expérience dans la gestion de crise et connaissent leur rôle dans ce type de situation.

Les volontaires de la Réserve Communale de Sécurité Civile pourraient être également impliqués dans des actions de prévention, comme par exemple en période de canicule en maintenant le contact avec les personnes isolées et fragiles inscrites sur le registre ouvert à cet effet.

M. Grégory GERBAUD demande si le conseil municipal sera informé de l'avancée de ce dossier lors de la prochaine séance.

M. le Maire répond qu'il en rendra compte aux élus mais pas nécessairement lors de la prochaine séance.

2) Fiche de poste de l'ASVP

La fiche de poste de l'ASVP indique ses missions principales, son positionnement hiérarchique, la liste de ses activités principales et de ses activités occasionnelles, son temps de travail, etc ...

Les missions principales de l'ASVP consistent à :

- Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement des véhicules, à l'affichage du certificat d'assurance,
- Faire respecter la réglementation de la santé publique (propreté des voies publiques),
- Participer à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des bâtiments communaux et des lieux publics.

L'ASVP est placé sous l'autorité du Maire puis sous l'autorité hiérarchique de la secrétaire générale et du responsable des services techniques.

Il appartient au cadre d'emplois des adjoints techniques, travaille à temps complet avec une mise à disposition à la commune de Villemolaque et à la commune de Fourques, à hauteur de 25 % chacune.

M. le Maire détaille à l'assemblée ses activités : information préventive aux administrés, établissement de procès-verbaux, signalement des incidents, interventions dans les troubles de voisinage ...

M. Grégory GERBAUD s'étonne que cet agent intervienne à l'école élémentaire pendant la pause méridienne alors que cette mission n'apparaît pas dans sa fiche de poste.

L'ASVP, en effet, effectue en ce moment un remplacement en surveillance des élèves dans la cour de l'école élémentaire car deux agents du service de restauration scolaire sont en arrêt de travail. Sa présence permet d'assurer l'encadrement nécessaire.

L'agent est volontaire pour effectuer cette mission, en dehors de son emploi du temps habituel.

M. Grégory GERBAUD estime que ce « mélange des genres » n'est pas judicieux pouvant créer une confusion auprès des enfants, d'autant plus que l'ASVP conserve sa tenue réglementaire. Des parents d'élèves lui ont fait remonter ce point de vue.

M. le Maire indique qu'à ce jour, aucun parent d'élève ne s'est manifesté auprès de la Mairie à ce sujet.

La commune veillera à ce que l'ASVP retire son gilet floqué « ASVP » pendant ses remplacements à l'école.

M. Jérôme BOUSQUET demande si l'ASVP a des missions en matière de police de l'urbanisme, comme cela est le cas dans certaines communes.

M. le Maire indique que l'agent ne dispose pas aujourd'hui des compétences nécessaires pour assurer cette mission qui, jusqu'à présent, est exercée par le Maire ou un adjoint.

3) Plan de formation des agents

M. Grégory GERBAUD a souhaité connaître le plan de formation des agents pour 2025.

Mme Laure MIR estime que cette question relève de la gestion des ressources humaines et ne concerne pas directement le conseil municipal.

M. Grégory GERBAUD précise que sa demande concerne les agentes des services périscolaires, la formation pouvant être un moyen pour régler les problèmes rencontrés dans les services de garderie et de cantine.

Il est rappelé que depuis de nombreuses années, des réunions de service sont organisées régulièrement. Ces réunions sont l'occasion de faire remonter les difficultés, de proposer des conseils, d'établir des règles de conduite ou de mettre en place des procédures internes.

Les agents ont suivi plusieurs formations sur des thèmes divers. Une formation « préserver mon dos au travail » est prévue à la fin du mois d'avril.

Jusqu'à présent, aucune demande de formation n'a été refusée.

2 – DISSOLUTION DU SIVU DE L'ASPRE

Le Budget 2025 qui vient d'être voté n'intègre pas le solde de la commune au SIVU des Aspres, bien que les communes aient voté en faveur de la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire fait le point sur la procédure qui va suivre.

Tout d'abord, il faudra que le conseil syndical du SIVU des Aspres procède au vote du compte de gestion du comptable en concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur pour 2024. Le conseil syndical devra ensuite voter le P.V. de transfert de l'actif, passif, trésorerie et résultat de chaque commune membre. Après ce vote, les communes devront délibérer pour voter le P.V. de transfert suite à la fin de compétence. Une fois obtenu le vote à l'unanimité des communes membres, un arrêté préfectoral sera pris pour acter la dissolution du syndicat.

Lorsque le comptable aura procédé à l'intégration des écritures du SIVU dans le budget des communes, les communes intégreront par Décision Modificative les résultats figurant dans le P.V. de transfert.

3 – DOCUMENT-CADRE DEFINISSANT LES ZONES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

A la demande du Préfet, la Chambre d'Agriculture a élaboré une proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir un projet photovoltaïque au sol.

3 434 hectares avaient été retenus sur le Département. La CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) en a retiré une bonne partie et les secteurs qui font l'objet d'un aménagement agricole et foncier sont automatiquement exclus, ce qui est le cas de Trouillas.

La commune ne sera donc pas impactée par ce document-cadre.

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'enjeu de ce document au travers duquel se joue la préservation de nos paysages, tout en répondant aux impératifs de transition écologique qui nous contraignent à développer de plus en plus la production d'énergies renouvelables.

4 – DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors de sa dernière séance, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Aspres :

- A répondu favorablement à la demande de fonds de concours présentée par la commune pour les travaux de rénovation énergétique de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse en participant à hauteur de 246 814 €,
- A reconduit les aides financières aux jeunes de 19 à 25 ans pour l'obtention du permis de conduire : 300 € seront versés aux jeunes détenteurs du Code de la Route.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE Mme Mélanie VIDAL, ADJOINTE

- **Marché des ambulants**

La présence de deux nouveaux ambulants (boucher et pâtisserie) a créé une nouvelle dynamique mais le maintien du marché reste fragile.

Mme Mélanie VIDAL invite les élus à soutenir ces commerçants ainsi que les commerçants sédentaires de la commune.

- **Correspondante locale de l'Indépendant**

Le quotidien « L'Indépendant » a nommé une nouvelle correspondante locale sur la commune. Elle n'est pas domiciliée sur Trouillas et elle est également correspondante locale de la commune de Villemolaque.

Elle est très intéressée par la vie locale de la commune et s'implique dans la rédaction d'articles à diffuser dans la rubrique locale.

2 – INTERVENTION DE M. Philippe BRETEAU, ADJOINT

- **Travaux de rénovation énergétique de la salle multifonctionnelle Marcel Malafosse**

Trois réunions de chantier ont déjà eu lieu. La première s'est tenue en présence de toutes les entreprises et bureaux d'études afin d'assurer la coordination du chantier et le respect des délais.

Les travaux ont débuté ce jour.

- **Programme de rénovation de l'éclairage public**

Les travaux de la première tranche sur le lotissement « les Hauts plateaux » sont en voie d'achèvement. Il manque une dizaine de luminaires à remplacer.

Les luminaires du parking de la Traverse de Thuir ont été posés : il s'agit de luminaires solaires avec détecteurs de présence.

M. Pierre FERNANDEZ demande s'il est possible de régler l'intensité de l'éclairage car la rue de son domicile est fortement éclairée.

L'intensité des luminaires Led qui ont été installés baissent automatiquement de 50% la nuit mais cette baisse d'intensité est quasi imperceptible pour la vision humaine.

M. Jérôme BOUSQUET demande si des décisions ont été prises à ce sujet.

M. Philippe BRETEAU répond qu'un point sera fait en fin de chantier.

- **Travaux sur les bâtiments communaux**

Une entreprise de maçonnerie est intervenue sur la toiture du centre médical afin de régler un problème d'étanchéité.

Cette même entreprise de maçonnerie intervient en ce moment sur la toiture de la salle des fêtes pour des travaux de zingage.

3 – INTERVENTION DE Mme Jeannine ALBERT, ADJOINTE

- **Animations du Conseil Municipal des Enfants**

Le nettoyage de printemps prévu au mois de mars a été annulé en raison des intempéries.

Le concours de dessin a été un succès avec une trentaine de participants.

Le samedi 12 avril 2025, une après-midi « jeux de société » est organisée en partenariat avec l'association « Festi loisirs ». L'animation est ouverte à tous ; enfants, jeunes, adultes et seniors.

- **Printemps des Familles**

La Communauté de Communes des Aspres organise des animations dans le cadre du Printemps des Familles au cours desquelles sont prévues des journées de rencontres et d'informations animées par des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse à destination des parents du territoire.

Diverses animations sont prévues à Trouillas le mercredi 14 mai 2025 après-midi au groupe scolaire : expositions, jeux interactifs, escape game, conférence pour les parents.

Ces animations auront pour thématique cette année l'exposition aux écrans.

4 – INTERVENTION DE M. Pierre FERNANDEZ, ADJOINT

M. Pierre FERNANDEZ rappelle aux élus que la fête locale du Rosaire aura lieu le dimanche 4 mai 2025 avec une animation musicale programmée l'après-midi à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du bureau d'études en charge du PLUi seront présents ce jour-là à partir de 14 heures, Place de la Mairie, dans une estafette ludique « Cittamachina ». Les personnes intéressées pourront échanger avec eux sur le futur projet de territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Laurence DUFOUR

Rémy ATTARD